

Guerre des visas entre Paris et Casablanca : ça continue !

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 3 septembre 2022





En septembre 2021, Paris a annoncé réduire de 50 % le nombre de visas accordés aux ressortissants marocains et algériens, de 30% aux ressortissants tunisiens.

[Dans un article paru hier, j'attirais l'attention sur la façon dont le Maroc se moque de la France dans l'affaire Iquioussen.](#)

L'affaire Iquioussen ne fait que rappeler que la France est plus que méprisée par les trois pays d'Afrique du Nord que sont le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Ils ne sont pas les seuls. Ils représentent les origines les plus courantes des immigrés irréguliers et délinquants.

Ces pays rechignent particulièrement à délivrer des laissez-passer consulaires pour que soient rapatriés leurs indésirables tenus par une OQTF... [C'est un sujet bien connu que la presse n'occulte pas](#) ... pour une fois ! En constat, les chiffres des demandes de laissez-passer ne peut guère montrer une France particulièrement rigoureuse dans ses demandes de renvois...

Par ailleurs, le Maroc, comme d'autres pays africains, nous envoie ses mineurs sans vergogne ! A nous de nous débrouiller avec !!!

Le comble est que c'est aux pays originaires de ces mineurs d'en prendre soin, de les éduquer et non à la France qui n'est en rien responsable de ces pays depuis des dizaines d'années... Voilà qu'on nous culpabilise car ces mineurs prennent des risques, comme si ce n'étaient pas leurs familles qui les expédiaient pour qu'ils renvoient de l'argent, ou autre produit, au pays...

Si ces pays ont des difficultés dans l'éducation de leurs enfants (celle de la France en est par contre coup elle-même délabrée), en particulier à cause de leur démographie, il leur appartient de prendre les dispositions politiques nécessaires et non de nous en faire subir les conséquences et de nous en demander la prise en charge...

[Un article du Monde du 23 mai 2022, d'Aurélie Collas correspondante à Casablanca, agonit la France](#) pour sa réplique "administrative" en rétorsion de l'absence de coopération du Maroc, dont il est à considérer qu'il est pour le moins méprisant à la lecture de l'état des laissez-passer accordés par celui-ci en retour des demandes.

« Ce n'est pas digne de la France » : au Maroc, le parcours du combattant pour obtenir un visa

Même l'obtention d'un rendez-vous pour déposer son dossier est devenue très compliquée, depuis les restrictions annoncées par Paris en septembre 2021.

C'est comme si on avait érigé un mur entre deux pays. Un mur qui sépare même des familles (*Trémolos à rajouter ! Et toutes les familles françaises victimes de la délinquance, voire pire !*). Au [Maroc](#), cette impression amère ne quitte plus Hamid Elmir, 49 ans, depuis que la France lui a refusé son visa. Hamid n'est pas un candidat à l'immigration clandestine, juste

un père de famille qui voudrait rendre visite à sa fille étudiante (*Tiens, le Maroc ne peut l'enseigner au supérieur...*). Il a beau tourner le problème dans tous les sens, il ne comprend pas. « *J'ai déjà eu des visas Schengen par le passé, j'ai une situation stable, le même métier depuis vingt-huit ans, des moyens sur mon compte bancaire...* » (*Ce qui démontre que le Maroc a des moyens*), souligne ce technicien de laboratoire à Casablanca, qui a « *frappé à toutes les portes* » pour trouver une solution... mais « *rien à faire* » .

Sa demande de visa Schengen (*Sûr que certains doivent contourner l'administration française*) auprès des autorités consulaires françaises remonte à septembre 2021, au moment où [Paris annonçait réduire de 50 % le nombre de visas accordés aux ressortissants algériens et marocains](#) et de 30 % aux Tunisiens, **en raison du « refus » de ces trois pays du Maghreb de rapatrier leurs ressortissants en situation irrégulière.** Une décision jugée « *injustifiée* » à l'époque par Rabat (*Toujours victimes ces gens là !*). Toujours en vigueur huit mois plus tard, ce durcissement est vécu comme une punition collective par bon nombre de Marocains qui se rendent régulièrement en France pour des visites familiales, des voyages d'affaires ou des séjours touristiques. Et qui se retrouvent les victimes collatérales d'une mesure de rétorsion qui n'a rien à voir avec eux (*A eux de s'adresser à leur pays responsable de cette situation, et pas à la France !*).

C'est le cas de Nadia (qui a souhaité garder l'anonymat, comme toutes les personnes citées par leur seul prénom), cadre dans une multinationale à Rabat, qui ne pourra pas suivre sa formation en France prévue en juin, après avoir essuyé deux refus de visa. « *J'avais pourtant un dossier solide : ordre de mission avec prise en charge totale par ma société, invitation détaillant le programme du voyage d'affaires...* », rapporte la trentenaire, qui ne cache pas sa frustration : « *C'est à se demander si l'obtention d'un visa n'est pas devenue un jeu de hasard, à pile ou face !* » (*A 100%, il n'y aurait*

effectivement pas de jeu de hasard !)

Cette expérience, Youssef, 32 ans, l'a vécue comme une « humiliation ». « J'ai eu l'impression de devoir supplier la France de me laisser faire du business avec ses entreprises et d'y dépenser mon argent », s'indigne cet ingénieur à Casablanca qui, ce mois-ci, n'a pas pu honorer un rendez-vous avec un fournisseur français de sa société d'import. « Je ne vous cache pas que cela provoque un certain dégoût pour la France », confie-t-il. **Youssef a finalement obtenu son visa Schengen par l'Espagne**, pays vers lequel semblent se tourner un nombre croissant de Marocains pour pouvoir voyager en Europe. *(Et avec des relations correctes, le business ne serait-il pas plus facile ?)*

« Au moindre justificatif manquant, c'est le refus »

Interrogé par *Le Monde* sur cette politique de quotas, le consulat général de France à Rabat a indiqué qu'un « dialogue constant » se poursuivait avec le Maroc « en matière migratoire ». Mais il n'a pas souhaité détailler la façon dont il procède pour rejeter une demande sur deux. En 2019, avant la pandémie de Covid-19, le Maroc – qui partage des liens historiques, culturels et économiques étroits avec la France *(et amicaux ?)* – était le troisième pays de délivrance de visas : 346 000 avaient été accordés sur 420 000 demandes, [ainsi que l'avait révélé Europe 1 en septembre](#). Soit un taux de refus de 18 % seulement.

« Les arbitrages se font de manière assez opaque, observe un conseiller des Français de l'étranger de la zone. Ce qui est certain, c'est qu'une fois les visas accordés aux catégories préservées, comme les étudiants *(Une catégorie certainement préservée à la charge de nos universités...)* et les chauffeurs routiers, qui ont besoin de visas de circulation, la portion restante est très réduite. » Selon une autre source, les autorités consulaires, qui doivent motiver leurs refus, n'auraient d'autre choix que de « mettre en attente les “bons”

dossiers jusqu'à ce qu'ils en trouvent à refuser » .

« Pour faire le chiffre, il n'y a plus de tolérance dans l'examen des demandes : au moindre justificatif manquant, c'est le refus », rapporte de son côté M'jid El Guerrab (*Bien connu pour son sens de la discussion pacifique !*), député (Agir) de la 9^e circonscription des Français de l'étranger : *« Par exemple, il est désormais exigé une facture acquittée de l'hôtel, quand auparavant une simple confirmation de réservation suffisait. »* Toute cette procédure engendre des frais importants (frais de dossier, assurance voyage, etc.), que le demandeur doit déboursier sans garantie d'obtenir le visa.

Depuis le début de l'année, un obstacle supplémentaire est venu se greffer en amont de la procédure : non seulement les chances d'obtenir un visa sont réduites, mais il est même devenu difficile – sinon impossible – de prendre un rendez-vous pour déposer une demande. La plate-forme TLScontact (du nom du prestataire à qui le consulat sous-traite le dépôt des dossiers) est saturée. En cause : un afflux de demandes depuis la réouverture des frontières du Maroc, en février – pour les visas arrivés à échéance pendant la pandémie et qu'il faut renouveler – et à l'approche de l'été, mais aussi en raison du foisonnement d'intermédiaires qui préemptent les créneaux de rendez-vous sur le site et les revendent ensuite à des prix pouvant dépasser les 150 euros (*Il n'y a pas de sottise arnaque ! Et pas uniquement au Maroc !*). Un véritable marché noir du rendez-vous.

« Une image désastreuse des services français »
(Et du Maroc vu son comportement ?)

Perle Guichenducq, une Française résidant à Casablanca, n'a eu d'autre choix que d'y recourir lorsqu'il a fallu renouveler le visa de son conjoint, marocain. *« On a commencé à chercher un rendez-vous sur TLS en décembre. On se connectait plusieurs fois par jour, à des heures improbables, mais il n'y avait*

aucun créneau disponible. En mars, on s'est résolu à acheter un rendez-vous à l'un de ces intermédiaires. C'était la seule solution pour déposer notre demande et que mon mari puisse venir en France voir notre famille », déplore cette enseignante à l'origine d'une pétition, en avril, pour dénoncer un système « inadmissible, à l'encontre des valeurs d'égalité et de transparence ».

Derrière ce business parallèle, des personnes qui se présentent sur les réseaux sociaux comme des « agences de voyages » ou des « prestataires de services » à la recherche d'un complément de revenu. Parmi ceux que *Le Monde* a contactés, certains disent opérer « manuellement » : ils restent connectés du matin au soir et s'emparent des premiers rendez-vous qui se libèrent pour le compte de leurs « clients ». D'autres disposent de logiciels qui les alertent automatiquement quand le site TLS se met à jour.

Si ce système n'est pas nouveau, il a pris « une ampleur considérable » et « renvoie une image désastreuse des services français », estime notre conseiller consulaire : « En gros, les gens comprennent qu'il faut payer une sorte de bakchich pour y avoir accès ! » La société TLScontact n'a pas donné suite à nos sollicitations. De son côté, le consulat général assure avoir mis en place des « mesures en matière de cybersécurité » et un « prépaiement des frais de service dans un très court délai pour valider le rendez-vous », afin d'éviter ces « dérives ».

Hamid Elmir, lui, se refuse à payer un rendez-vous pour déposer une nouvelle demande. Il ne veut pas « cautionner ce système ». Faute de visa, il se contente de voir sa fille par appels vidéo, en attendant son retour au Maroc, cet été. « J'aime la France, sa culture, ses droits. Mais cette histoire de visas, cette galère qu'on nous fait subir, ce sont des choses que je n'arrive pas à comprendre, déplore-t-il. Ce n'est pas l'image que j'ai de la France. Ce n'est pas digne d'elle. **(Par contre, le comportement du Maroc est digne de lui**

!, Je n'en doute pas !) »